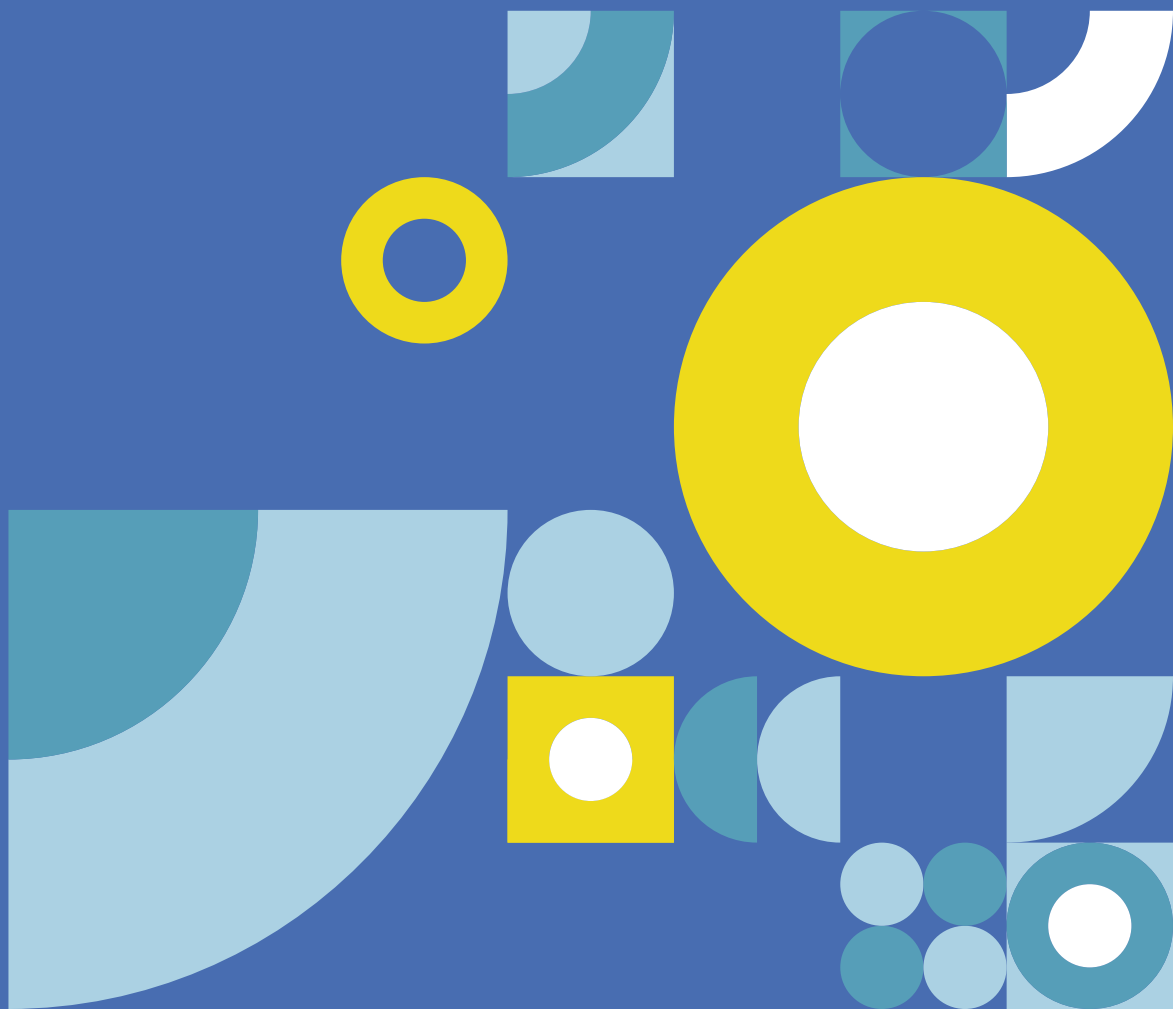


Guide pas-à-pas

Taxation d'office



1. Vous avez reçu une relance ou une mise en demeure de l'Urssaf

Pourquoi avez-vous reçu une relance ?

Chaque mois, l'employeur doit transmettre à l'Urssaf une Déclaration sociale nominative (DSN) le 5 ou le 15 selon son effectif.

En l'absence de déclaration, l'Urssaf génère une taxation d'office.

Ce document vous explique les étapes à suivre pour régulariser votre situation à l'aide de trois options :

- **Si vous avez des salariés**, il est important de transmettre votre DSN.
- **Si vous n'avez plus de salarié et pensez embaucher prochainement**, transmettez une DSN à néant.
- **Si vous n'avez plus de salarié et pensez désormais exercer seul votre activité**, nous vous invitons à effectuer en ligne les démarches de cessation d'emploi afin de radier votre compte employeur et ainsi ne plus recevoir de relance amiable.

Ce guide vous explique comment radier votre compte employeur

Notification de relance

Urssaf
Au service de notre protection sociale

**NOTIFICATION SUITE A
RELANCE AMIABLE COURRIEL**

EMPLOYEUR DU REGIME GENERAL

URSSAF DE BRETAGNE
TSA 40015
93517 MONTREUIL CEDEX
Tél.: 3957 www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER
PRODUCTION - TEL : 3957

31310 292 A RENNES, le

SAS

Objet : Relance amiable

IMPORTANT

A défaut de règlement ou d'observation de votre part, la procédure de recouvrement sera poursuivie.

Madame, Monsieur,

Votre compte indique que vous êtes redevable d'une somme dont vous trouverez le détail ci-dessous.

En l'absence de fourniture des éléments déclaratifs, les sommes mentionnées en taxation d'office (TO) ci-après sont calculées par provisions. En conséquence, je vous invite à régulariser votre situation via votre espace en ligne.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant votre dossier.

Cordialement,
La Direction.

Période(s)	Part salariale	part patronale	Majorations	Pénalités	Total	
Novembre 19	TO	369,00	1516,00	94,00	50,65	2029,65
Frais de Justice					0,00	
Total		369,00	1516,00	94,00	50,65	2029,65

Ce relevé tient compte des déclarations et versements effectués jusqu'au 20/12/2019.

2. Accéder au CFE en ligne pour radier votre compte employeur

Comment radier votre compte employeur en ligne ?

L'adresse du site pour radier votre compte employeur est cfe.urssaf.fr.

- Vous sélectionnez “Déclarer une formalité” ;
- Puis “ Déclarer la fin d’emploi de tout salarié d’un établissement ” et selon la forme juridique de votre entreprise vous choisissez :
 - “D’une entreprise personne physique” (entreprise personnelle)
 - “D’une entreprise personne morale” (société ou association)



cfe.urssaf.fr

Accéder à l'offre de service des Urssaf

Employeurs Indépendants Particuliers Associations

urssaf.fr Centre de Formalités des Entreprises
Professions libérales, Associations employeurs, Fin d'emploi de personnel

Accueil | Déclaration CFE | Contacts @ | Réglementation-Documentation | Outils | Actualités

CFE > Accueil

Documentation créateur Profession libérale
Domaines des Centres de Formalités
Barèmes

LES COMPETENCES DU CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES DES URSSAF :

Le CENTRE DE FORMALITES des ENTREPRISES des URSSAF reçoit les formalités de création, modification, ou cessation d'entreprises des :

- *** PROFESSIONS LIBERALES ou ASSIMILEES, ARTISTES, AUTEURS [En savoir plus](#)
- *** REGIME SIMPLIFIE POUR LES MEDECINS REMPLACANTS [En savoir plus](#)
- *** ASSOCIATIONS EMPLOYEURS DE PERSONNEL [En savoir plus](#)
- *** VENDEURS A DOMICILE, COLLABORATEURS OCCASIONNELS DU SERVICE PUBLIC [En savoir plus](#)

Il reçoit aussi les déclarations émanant de toutes les entreprises hors secteur agricole concernant une :

- *** DECLARATION D'EMPLOI DU PREMIER SALARIE [En savoir plus](#)
- *** FIN D'EMPLOI DE SALARIES [En savoir plus](#)
- *** ENTREPRENEUR INDIVIDUEL À RESPONSABILITE LIMITE (EIRL) [En savoir plus](#)

Pour les formalités d'un autre domaine d'activité :

- Commerce et industrie, consultez : www.infogreffe.fr
- Artisanat, consultez : www.cfe-metiers.com/
- Autoentrepreneur, consultez : www.autoentrepreneur.urssaf.fr/
- Tous domaines, consultez le site : www.insee.fr

Accéder à un dossier :
N° de dossier :
Mot de passe :

Informations légales

3. Effectuez vos démarches en ligne

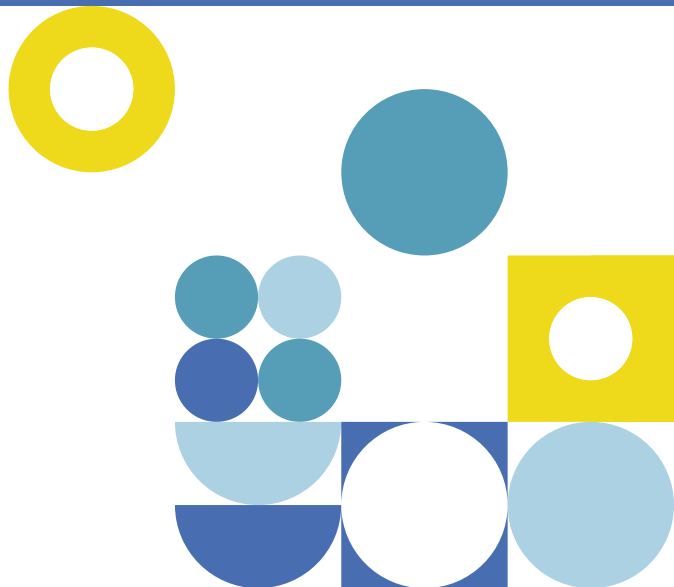
De quels documents avez-vous besoin pour faire vos démarches en ligne?

Afin d'effectuer toutes les démarches en ligne, munissez-vous d'un justificatif d'identité au format électronique et de votre numéro Siret.

À défaut vous serez contraint de transmettre la déclaration par voie postale.

Comment rattacher votre justificatif d'identité ?

Scannez votre pièce d'identité et rédigez une attestation sur l'honneur validant les informations transmises.



Informations sur les modalités de transmission de votre justificatif d'identité

urssaf.fr Centre de Formalités des Entreprises > Fin d'emploi de tout salarié

CFE > Fin emploi de tout personnel > Etablissement d'une Société

PAGE INFORMATIVE :

Vous êtes sur le point de démarrer votre déclaration en ligne.
Une fois la saisie des informations terminée, vous pourrez enregistrer de manière provisoire votre dossier afin de le modifier et le compléter ultérieurement.
Une fois toutes les données complétées, vous devez valider définitivement votre dossier.

Deux possibilités :

- 1- Vous avez un justificatif d'identité au format électronique**
A l'issue de votre déclaration, vous joignez l'image de votre justificatif d'identité (exemple de [pièce justificative](#)).
Votre dossier est alors immédiatement constitué et enregistré.
Un mail de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez renseignée.
- 2- Vous n'avez pas de justificatif d'identité au format électronique**
A l'issue de votre saisie, vous imprimez votre déclaration. Après l'avoir signée, vous l'adressez par voie postale accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité au CFE compétent de votre département.
Un mail de confirmation vous sera adressé dès réception de votre dossier.

Modèle de justificatif d'identité au format électronique

Exemple de pièce justificative

pièce de pièce justificative:

J'atteste sur l'honneur que la copie de cette pièce d'identité est conforme à l'original.

Fait à ... le ...

Fermer

4. Compléter le formulaire de radiation en ligne

Comment remplir les données du formulaire en ligne ?

Une fois connecté sur cfe.urssaf.fr, complétez le formulaire de manière exhaustive. Il est primordial de communiquer les informations exactes notamment sur la date de cessation d'emploi de tout salarié. Pour toute question ou difficulté, contactez votre Urssaf.

À NOTER

Seuls les emplacements de saisie encadrés en rouge doivent obligatoirement être complétés. N'oubliez pas de vous munir de votre Siret.

Formulaire en ligne

**DÉCLARATION DE MODIFICATION
PERSONNE MORALE (SOCIÉTÉ OU ASSOCIATION)**

Tous les emplacements de saisie encadrés en rouge doivent obligatoirement être remplis

RAPPEL D'IDENTIFICATION

Vous êtes : une Personne Morale une Société de Fait une Association

Domaine d'activité : Commercial Artisanal Libéral

DENOMINATION :

Adresse du Siège (ou premier établissement en France pour les sociétés étrangères) :

Numéro dans la voie :

Indice de répétition (bis, ter...) :

Type de voie :

Libellé de voie ou de lieu-dit :

Distribution spéciale (indication de boîte postale, service X, secteur postal) :

Complément de localisation :

Code postal :

Commune :

CEDEX :

Bureau distributeur :

DECLARATION RELATIVE A UN ETABLISSEMENT, FIN D'EMPLOI DE TOUT SALARIE DANS UN ETABLISSEMENT

Identification de l'établissement (SIRET) :

Adresse de l'établissement : adresse du siège autre adresse

Date de cessation d'emploi de tout salarié :

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

5. Valider le formulaire de radiation en ligne

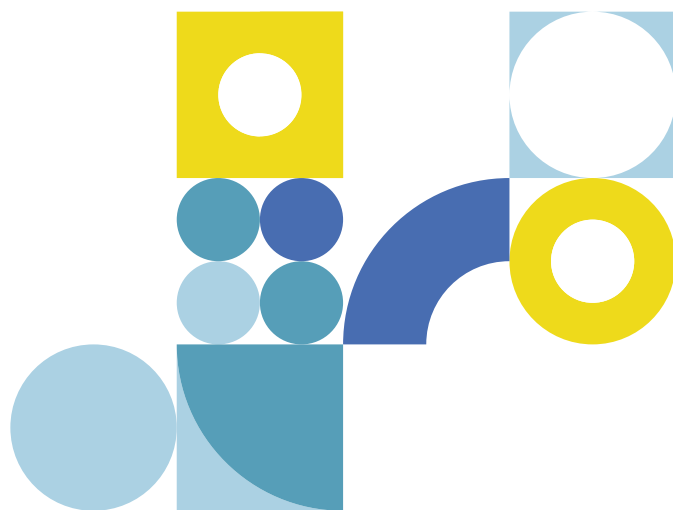
Comment valider le formulaire de radiation de votre compte employeur en ligne ?

- Indiquez votre adresse mail pour recevoir le formulaire après validation.
- L'enregistrement provisoire vous permet d'obtenir un numéro de dossier avec un mot de passe. Vous pouvez ainsi revenir sur le formulaire pendant 30 jours.
- Le bouton "Validation" permet de clôturer votre formulaire de cessation d'emploi. Vous serez ensuite invité à fournir votre justificatif d'identité au format électronique afin que votre dossier soit pris en compte par l'Urssaf. À défaut vous devrez le transmettre par voie postale à l'adresse indiquée dans le courriel.

Afin de procéder à une analyse complète de votre dossier, il est important d'apporter toutes les précisions nécessaires.

Dès réception du formulaire, l'Urssaf procède à la radiation de votre compte employeur.

Si à l'avenir vous procédez à une nouvelle embauche, vous effectuerez une déclaration préalable à l'embauche qui générera l'ouverture du compte employeur.



DECLARATIONS

Le présent document constitue déclaration aux organismes de sécurité sociale, à l'INSEE et à l'inspection du travail. Quiconque donne de mauvaise foi, des informations inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions pénales.

Le représentant légal Le mandataire Autre personne justifiant d'un intérêt


Nom ou dénomination :

fait à : le : 10/12/2020

Adresse électronique où vous seront envoyés le numéro de dossier, le mot de passe et des informations de suivi de votre dossier :

Veillez saisir à nouveau votre adresse mail :

Veillez saisir dans le champ ci-dessous le texte présent sur l'image :



Enregistrement provisoire : Vous enregistrez les données que vous avez renseignées pour venir les compléter plus tard. Vous devrez valider votre dossier dans les 30 jours, passé ce délai, toutes les données sont effacées.

Validation : Vous validez les informations que vous venez de renseigner, vous ne pourrez plus les modifier. Assurez-vous que vous disposez d'un justificatif d'identité au format électronique [\(exemple\)](#) et/ou d'une imprimante pour valider définitivement votre dossier en page suivante.

Données personnelles : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le réseau des Urssaf pour la gestion des comptes. Elles sont conservées le temps de l'existence du statut et sont destinées aux gestionnaires de comptes. Conformément à la [loi "informatique et libertés"](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier auprès de votre Urssaf locale : [Contactez votre Urssaf](#). Ces données seront détruites à l'issue de l'expiration des délais légaux en matière de recouvrement.